

# Sud du Golfe du Saint-Laurent (4T)

## Pêche du hareng

### MORTALITÉ NON COMPTABILISÉE



Gestion des Pêches et de l'Aquaculture

# MORTALITÉ NON COMPTABILISÉE

- La mortalité non comptabilisée a été soulevée à plusieurs reprises comme étant une préoccupation des intervenants dans la pêche du hareng du sud du golfe.
- Cette préoccupation a aussi été signalée par Allister Surette dans son rapport.
- Dépendant des quantités, cette mortalité non comptabilisée peut poser une menace au stock de hareng de 4T.
- Certains chiffres estimatifs suggèrent que ces quantités pourrait être significatives. Il est important d'inclure toutes les sources de mortalité dans l'évaluation du stock afin d'obtenir des estimations de biomasse plus précises.

# MORTALITÉ NON COMPTABILISÉE

## Sources de mortalité par pêche non comptabilisée:

- Le MPO est d'avis que la pêche côtière à l'appât exercée en vertu des permis d'appât est une source importante de mortalité non comptabilisée.
  - En plus des permis commerciaux à engins fixes, plus de 2 800 permis d'appât du hareng sont émis à chaque année à des pêcheurs côtiers du sud du golfe.
  - On croit que les captures de cette pêche sont de l'ordre de plusieurs milliers de tonnes (t) pour le sud du golfe.
  - L'impact serait plus important au printemps car la pêche d'appât est exercée en grande partie durant cette période. De plus, la composante de hareng du printemps est plus petite que celle de l'automne.
- Les autres sources sont les «drop-off» des filets maillants et des sennes, la pêche fantôme à partir des filets maillants perdus, la mortalité possible provenant des traits de senne relâchés et les prises non déclarées dans la pêche commerciale.

# MORTALITÉ NON COMPTABILISÉE

## Focus:

- Le MPO a l'intention de surveiller toutes les captures en 2005. Ceci inclurait toutes les pêches à l'appât du hareng. Cette démarche est en accord avec les récentes préoccupations soulevées par l'industrie à propos de l'ampleur de la mortalité liée à cette pêche.
- La mortalité liée aux «drop-off», la pêche fantôme, la mortalité possible provenant des traits de senne relâchés et les prises non déclarées dans la pêche commerciale ne peuvent être quantifiées présentement et vont nécessiter des études plus approfondies. Ces sources de mortalité pourraient être examinées à moyen terme.

# MORTALITÉ NON COMPTABILISÉE

Pêche côtière exercée en vertu des permis  
d'appât:

## *SITUATION ACTUELLE*

- Aucune déclaration des prises volontaire, sauf pour les Îles-de-la-Madeleine.

## *PROPOSÉ POUR 2005*

- Mettre en application un système de déclaration des prises (à être déterminé) pour toutes les captures d'appât.
- Les captures d'appât ne seront pas déduites du TPA mais seront incluses dans l'évaluation du stock.

# MORTALITÉ NON COMPTABILISÉE

Mettre en application un système de déclaration des prises dans la pêche d'appât (Scénarios pour discussion):

- Programme de suivi des captures incluant un appel en mer obligatoire à une CVQ et une certaine validation à quai.
- Document de contrôle mensuel obligatoire à être complété par les pêcheurs et entré dans la banque de données du MPO.
- Autres